



Le UK Rubik s'applique t il pour les Non-domiciled

I Si vous êtes considéré comme étant **domiciled** en UK vous seriez en principe soumis aux accords Rubik qui ont été signés entre la Suisse et le UK.

Le prélèvement prévu peut varier entre 21% et 40% du capital pour régulariser le passé + imposition de 50% sur les revenus dans le futur.

II Si vous êtes considéré comme étant **Non-domiciled** il n'y a aucun prélèvement sur le capital pour régulariser le passé et pour le futur il n'y a qu'un impôt de 50% sur les revenus de source UK

C'est la raison pour laquelle les UK Resident non-domiciled évitent tout investissement dans des titres UK tous les revenus de source non-UK sont exonérés de la taxe UK.

Les banques suisses demandent ce type de certification

As a lawyer, accountant or tax adviser, member of a recognised professional body in the United Kingdom, we confirm the following:

- > (i) Mr. / Mrs. ... has submitted a UK tax return for the tax year ended 5 April 2011 [or 2012] which contains a claim or statement to be not domiciled in the United Kingdom;
- > (ii) The UK tax return contains a claim to be taxed on the remittance basis; and
- > (iii) Where applicable, the tax chargeable under section 809H Income Tax Act 2007 has been paid; and
- > (iv) to the best of our knowledge the domicile status of Mr. / Mrs. ... has not been formally disputed by HMRC.
- > Name of signatory:
- > Membership in professional body:
- > Firm:
- > Address:

Liste des associations professionnelles reconnues
Elle doit figurer clairement dans l'attestation)

The Bar Council
Association of Accounting Technicians
Association of Chartered Certified Accountants
Association of Taxation Technicians
Chartered Institute of Taxation
Institute of Chartered Accountants in England and Wales
Institute of Chartered Accountants of Scotland

Institute of Chartered Accountants in Northern Ireland
 Institute of Indirect Taxation
 Law Society
 Law Society of Scotland
 Law Society of Northern Ireland

Régularisation du passé	Montant de l'impôt unique sur la base d'une formule fixe allant de 21 à 34 %, voire même jusqu'à 41 % dans des cas particuliers, ou déclaration volontaire.
Destination des avoirs transférés	Indication des dix Etats et territoires dans lesquels la grande majorité des avoirs a été transférée ainsi que du nombre de personnes à chaque fois concernées
Avance versée par les agents payeurs	Montant de CHF 500 mio. Remboursement total lorsque les paiements uniques ont atteint un montant total de CHF 1,3 mrd.
Impôt à la source sur les revenus de capitaux	Taux d'imposition en fonction des revenus de capitaux: intérêts 48 %, dividendes 40 %, gains en capital 27 %, ou déclaration volontaire.
Impôt à la source sur les successions	En cas de succession, 40 % d'impôt ou déclaration volontaire.
Sauvegarde du but de l'accord	Maximum 500 demandes pour raison plausible dans le délai d'une

	<p>an-née. L'échange d'informations selon les conventions de double imposition reste inchangé.</p>
Réciprocité	<p>Option de la réciprocité disponible de la Suisse. Forme: annonces analogues à l'échange automatique d'informations.</p>
Impunité pour les banques et leurs collaborateurs	<p>Poursuite pénale des personnes (notamment les banques et leurs collaborateurs) impliquées dans des délits fiscaux qui ont eu lieu avant la signature de cet accord très improbable.</p>